

Annex I

Public



Internal memorandum
Memorandum interne

To | À Judge Piotr Hofmański, President
 Judge Luz del Carmen Ibáñez Carranza, First Vice-President
 Judge Antoine Kesia-Mbe Mindua, Second Vice-President

From | De Mr Karim A.A. Khan KC

Date	5 June 2023	Attachments	2 (originals in French)
Ref.	OTP2023/009941	Copies	Mr Osvaldo Zavala Giler, Registrar
Subject Objet	Notification Referral from the Government of the Democratic Republic of the Congo pursuant to article 14(1) of the Rome Statute		

In accordance with the provisions of regulation 45 of the Regulations of the Court, I hereby formally notify you that on 23 May 2023, the Office received from the Government of the Democratic Republic of the Congo ("DRC") a referral under article 14(1) of the Rome Statute ("Statute"), dated 18 May 2023.

The present referral constitutes the second received by the Office with respect to alleged crimes occurring on the territory of the DRC. The first referral, received in March 2004 from the Government of the DRC, resulted in assignment by the Presidency of the situation in the DRC to Pre-Trial Chamber I on 5 July 2004.

In its second referral, the Government of DRC requests the Prosecutor to initiate an investigation with respect to alleged crimes within the jurisdiction of the Court committed in North Kivu, DRC, from 1 January 2022 to date. The referral is accompanied by supporting documentation.

The letter of referral makes references to alleged crimes committed by "the Rwandan Defence Forces and the armed group *Mouvement du 23 mars (M23)*". My Office has informed the DRC authorities that the scope of the referral shall be assessed consistently with the principles in the Statute, and hence my Office will analyse crimes within the situation by whomever committed.

I note that the two referrals appear to overlap geographically and temporally and may therefore warrant assignment to the same Pre-Trial Chamber; although this should not prejudice a later determination on whether the referred scope of the two situations is sufficiently linked to constitute a single situation.

Further to the referral, my Office will conduct a preliminary examination of the information received, strictly guided by the requirements of the Statute.

For your ease of reference, I attach the referral dated 18 May 2023, which was hand delivered by a delegation led by the Minister of Justice of the Government of the DRC, Mrs. Rose Mutombo Kiese. By act of 31 May 2023, the Minister of Foreign Affairs of the DRC, Mr. Christophe Lutundula Apala Pen'Apala, on behalf the President of the Republic, conveyed that the Minister of Justice enjoyed full (plenipotentiary) powers for the purpose of submitting the referral.

A statement publicly acknowledging the referral will be issued shortly as per the Office's existing practice. Should you require further information, my Office would be pleased to be of assistance. |

Annexes:

1. Letter from the Ministry of Justice of the DRC addressed to the Prosecutor of the International Criminal Court;
2. *Pleins pouvoirs* transmitted by the President of the DRC.

République Démocratique du Congo

Kinshasa, le

18 MAI 2023



*La Ministre d'Etat,
Ministre de la Justice et Garde des Sceaux*

N/R : 1996 /RKM 211 /DA/CAB/ME/MIN/J&GS/2023

V/R :

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;
(Avec l'expression de mes hommages les plus déferlants) ;
Palais de la Nation
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(Avec l'assurance de ma haute considération) ;
Hôtel du Gouvernement
(TOUS) à KINSHASA/GOMBE

✓ A Monsieur le Procureur de la Cour
Pénale Internationale (CPI).
2500 CM
à LA HAYE/PAYS-BAS

Concerne : Transmission Renvoi de la situation du Nord-Kivu du 1^{er} janvier 2022 à ce jour aux fins des poursuites des responsables de la Coalition Rwanda Defence Force (RDF)/Mouvement du 23 mars(M23) pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres crimes relevant de la compétence de votre Cour

Monsieur le Procureur,

Aux termes de l'article 14 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), j'ai l'honneur de transmettre à votre autorité, en annexe de la présente, le renvoi de la situation du Nord-Kivu, en République Démocratique du Congo, du 1^{er} janvier 2022 à ce jour dans laquelle des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres crimes relevant de la compétence de la Cour ont été commis, où sont étroitement impliqués des hauts responsables de la Coalition Rwanda Defence Force (RDF)/Mouvement du 23 mars (M23).

Outre ce renvoi qui indique sommairement les circonstances pertinentes de l'affaire, vous trouverez également ci-joint, des pièces en appui de notre démarche notamment le livre blanc sur l'agression avérée de la République Démocratique du Congo par le Rwanda Defence Force et le M23 pour la période du 21 novembre 2021 au 08 décembre 2022, les rapports du Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme et des ONGs comme *Human Right Watch* et *Amnesty International*, la décision de l'Union Européenne du 08 décembre 2022 relative aux sanctions et mesures de restriction contre 08 personnes impliquées dans la situation dramatique de l'Est de la RDC, le Rapport final du Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC du 10 juin 2022 et autres éléments pertinents concourant au témoignage.

...//...
[Signature]

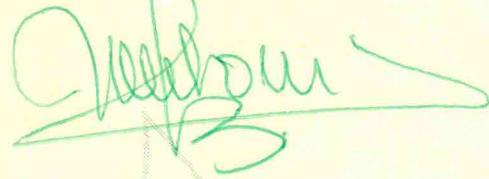
"suite"

2

La République Démocratique du Congo vous prie donc de bien vouloir ouvrir une enquête sur cette situation et s'engage à tout mettre en œuvre pour coopérer avec la Cour dans tout processus qu'elle enclenchera à la suite du présent renvoi, conformément au chapitre IX du statut de Rome et à ses obligations internationales.

Veuillez agréer, **Monsieur le Procureur**,
l'assurance de ma parfaite considération.

MUTOMBO KIESE Rose-



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Président de la République

A

TOUS CEUX QUI LES PRESENTES VERRONT SALUT !

Désireux de faire participer le Gouvernement de la République Démocratique du Congo au dépôt de l'acte de renvoi de la situation au Nord-Kivu devant la Cour Pénale Internationale.

A ces causes, nous confiant entièrement en la capacité, au zèle et au dévouement de :

1. Madame MUTOMBO KIESE Rose, Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux.

Nous l'avons nommée et constituée Notre Plénipotentiaire à l'effet de procéder au dépôt de l'acte de renvoi devant la Cour Pénale Internationale.

Promettons d'accomplir et d'exécuter tout ce que ladite plénipotentiaire aura signé en Notre Nom, sans permettre qu'il y soit contrevenu de quelque manière que ce soit sous réserve de nos lettres de ratification.

En foi de quoi, Nous avons donné les présentes revêtues du sceau de la République.

Fait à Kinshasa, le *31 MAI 2023*

Par le Président de la République,

Le Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères et Francophonie

Christophe LUTUNDULA APALA PEN'APALA

CABINET DU MINISTRE
DE LA JUSTICE
REÇU LE : <i>31 MAI 2023</i>
N° D'ENREG. : <i>83368</i>
OBSERVATION : <i>764/15</i>